



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs élargi

Membre adhérent et fondateur de l'intersyndicale « Avenir Hospitalier »
Membre adhérent de l'intersyndicale « Action Praticiens Hôpital », APH
Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, FEMS



Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Matthieu Débarre
Secrétaire général adjoint
Délégué régional Bretagne

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 16 NOVEMBRE 2023

AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEDECINS ANESTHESISTES-REANIMATEURS LES RECETTES DU SUCCES AU CHU DE BREST

Les médecins anesthésistes-réanimateurs du CHU de Brest subissent, comme dans de nombreux endroits, les effets délétères du manque d'attractivité des conditions de travail des praticiens hospitaliers. La spécialité « anesthésie-réanimation » affiche un taux de vacance statutaire dépassant 40 % en 2022 (chiffres de 2023 non disponibles), et la situation brestoise est à l'image de la situation nationale. Conséquences : beaucoup d'heures supplémentaires (dénommé temps de travail additionnel = TTA), épuisement professionnel... et difficultés à recruter et fidéliser les praticiens.

Afin de négocier l'amélioration de leurs conditions de travail, les médecins anesthésistes-réanimateurs ont collectivement décidé de cesser le TTA à partir du mois de septembre 2023. Conséquence, annulation de 70 % des interventions prévues – **ce qui illustre la dépendance des blocs opératoires au dévouement des médecins anesthésistes-réanimateurs.**

L'ouverture de négociations – avec quelques frottements sur la méthodologie – entre les praticiens hospitaliers aidés du SNPHARE et la direction a permis de trouver un accord pour les praticiens contractuels et les praticiens hospitaliers titulaires, concernant leur temps de travail et leur rémunération. **Cet accord est en cohérence avec les revendications du SNPHARE pour l'anesthésie-réanimation¹.** Le SNPHARE sera très attentif à l'application de cet accord et à son efficacité sur l'attractivité au CHU de Brest.

Le SNPHARE est et sera toujours aux côtés des médecins anesthésistes-réanimateurs pour l'amélioration de leurs conditions de travail, localement et au niveau national.

Le SNPHARE s'apprête à solliciter à nouveau le Ministre concernant la situation de l'anesthésie-réanimation hospitalière en France : les plateaux techniques, blocs opératoires, maternités, sites de médecine interventionnelle ne survivent dans la plupart des établissements qu'au prix de volumes horaires déraisonnables pour les praticiens hospitaliers.

Le SNPHARE s'inquiète en revanche de l'absence des médecins urgentistes et de leurs représentations syndicales dans le cadre de l'accord sur la médecine d'urgence entre le CHU de Brest et le CH de Carhaix, et demande qu'une renégociation intégrant les professionnels concernés ait lieu très rapidement.

Contact : Dr Anne Geffroy-Wernet anne.wernet@snphare.fr 06 63 83 46 70

¹ [Recommandations du SNPHARE pour l'attractivité de l'anesthésie-réanimation hospitalière](#)